

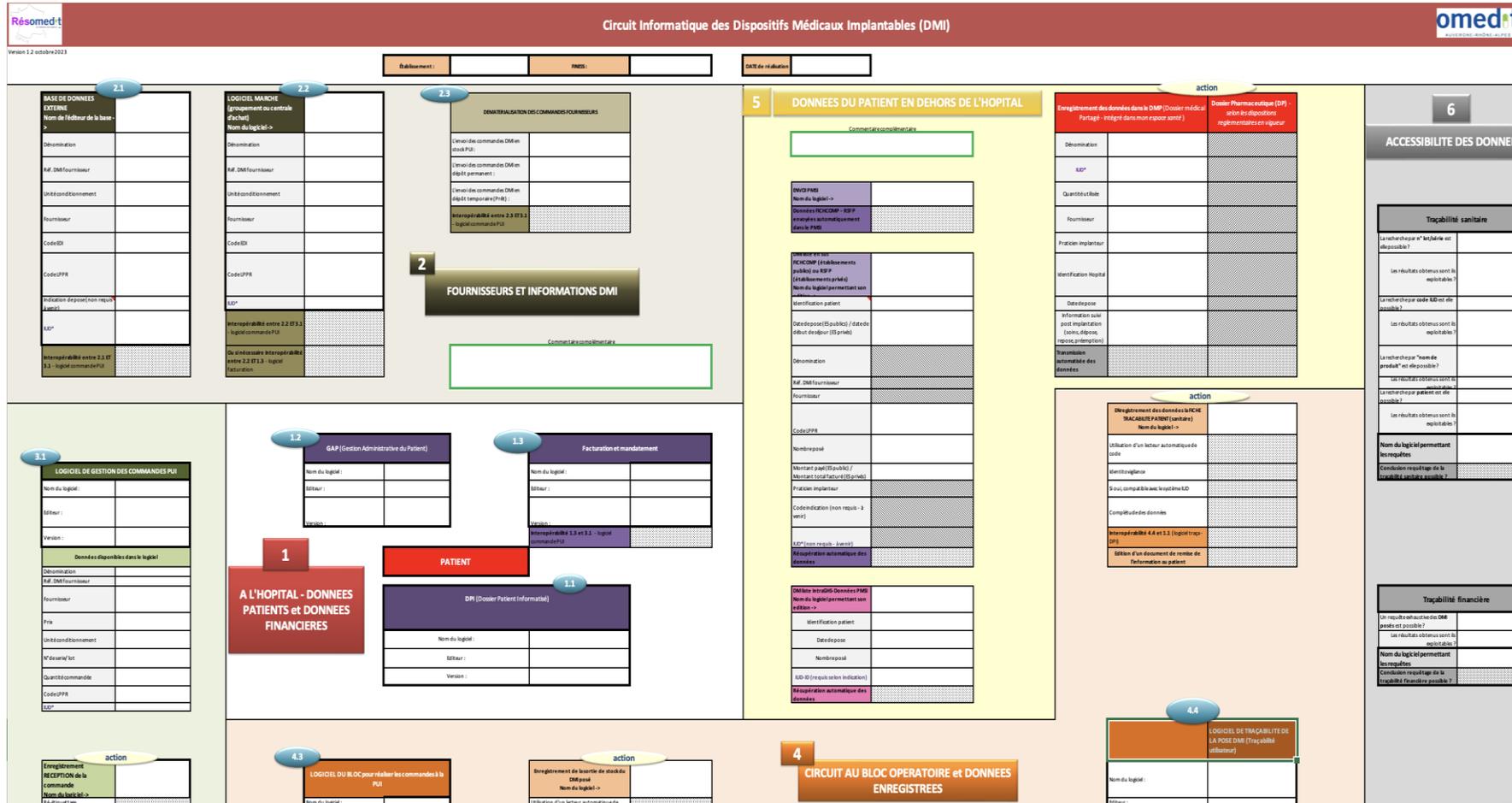
Indicateur régional DMI

Claudine GARD
Marine BOUCARD

● Contrat qui lie l'ARS, l'assurance maladie et les établissements de santé. L'ARS Corse et l'OMÉDIT PACA-Corse pilotent les campagnes CAQES.

● **Indicateur régional : QUALITE, SECURITE ET BON USAGE
DES DMI**

● **Audits et Cartographies réalisés**



7 établissements de santé publics et privés avec activité de chirurgie



complétées en
2022-2023



complétées en
2024



des ES ont une
interopérabilité du
circuit hospitalier de
100% contre 0% en
2022/2023

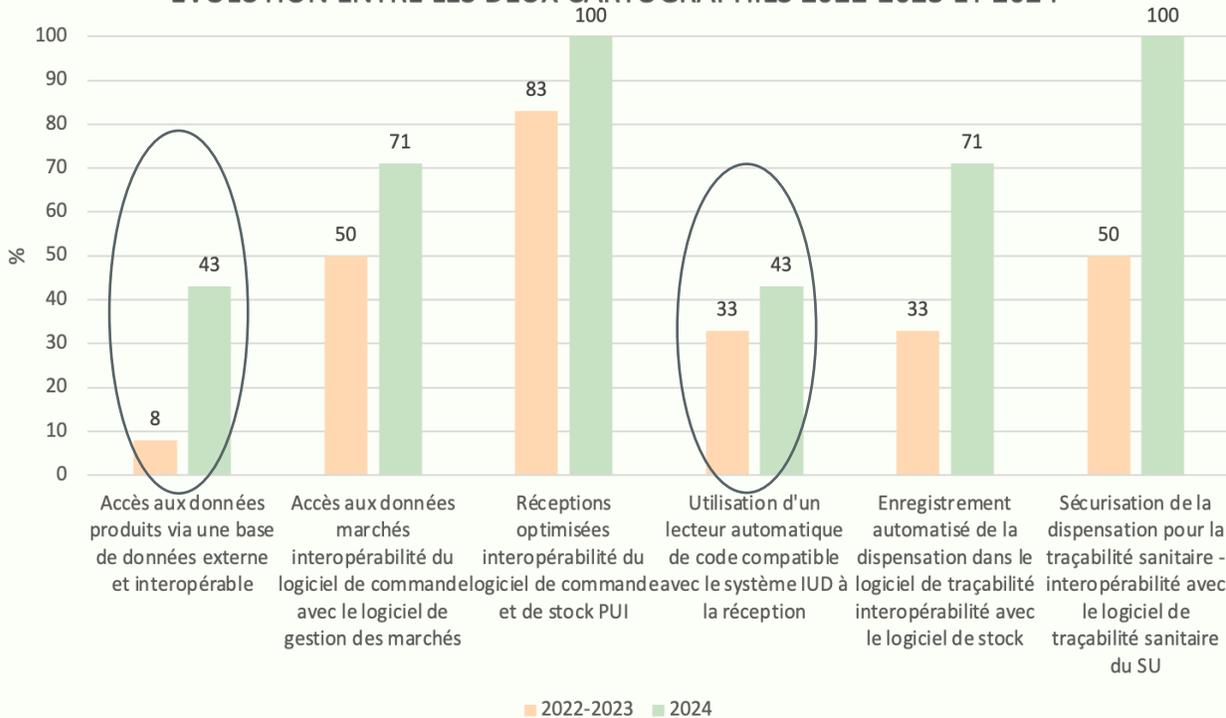


des ES transmettent
dans le DMP contre 29%
en 2022/2023



PUI

EVOLUTION ENTRE LES DEUX CARTOGRAPHIES 2022-2023 ET 2024



57 % des ES ont un flux informatique PUI de 100% contre 43 % en 2022/2023

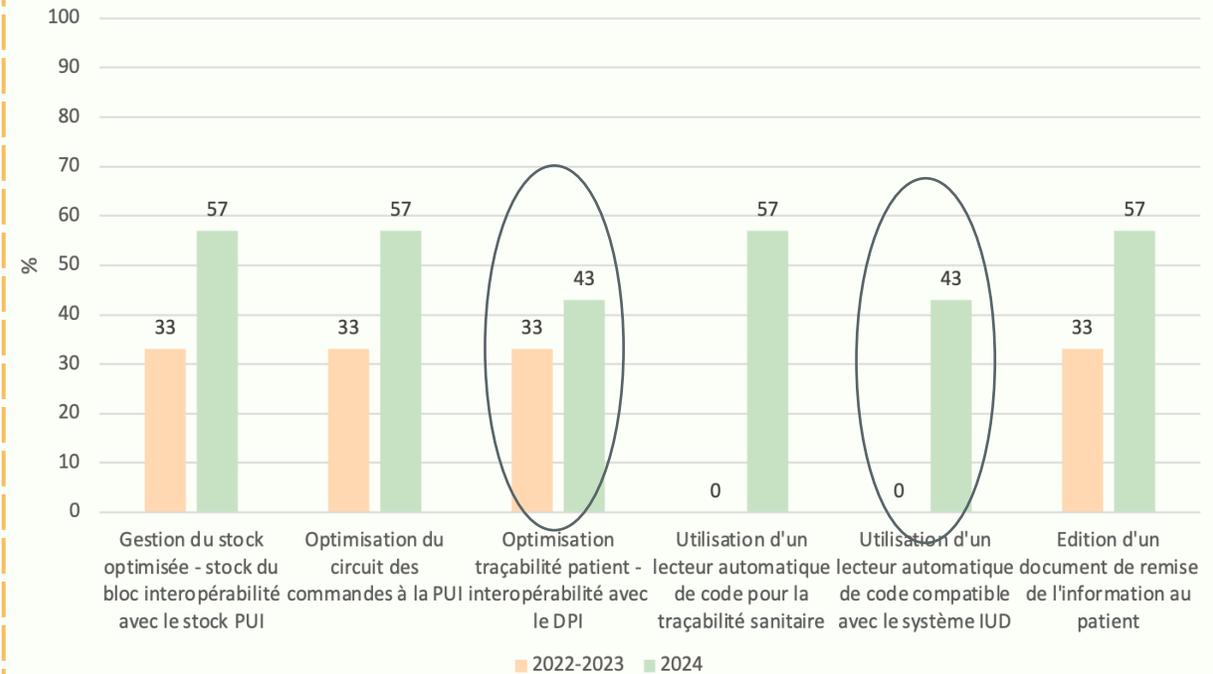
Axes d'amélioration principaux :

accès aux données produits à une base de données, utilisation d'un lecteur de code barre compatible avec l'IUD



BLOC

EVOLUTION ENTRE LES DEUX CARTOGRAPHIES 2022-2023 ET 2024



29 % des ES ont un flux informatique bloc de 100% contre 0 % en 2022/2023

Axes d'amélioration principaux :

utilisation de lecteur code barre compatible avec l'IUD avec une traçabilité en temps réel ainsi que l'interopérabilité avec le DPI

AUDIT DMI : STRUCTURATION TRACABILITE DMI/DPI				
SELECTIONNEZ VOTRE ETABLISSEMENT : (menu déroulant colonne E)		SÉLECTIONNEZ VOTRE ETABLISSEMENT		
Numéro de dossier	DOSSIER 1	DOSSIER 2	DOSSIER 30	Commentaires
Items	Réponses (menus déroulants)	Réponses (menus déroulants)	Réponses (menus déroulants)	
PARTIE 1. UTILISATION DU DMI				
1.1. Pharmacie				
1.1 La réception des DMI par la PUI a fait l'objet d'un enregistrement en temps réel dans le système d'information de l'établissement				
1.2 Les données relatives au(x) DMI ont été, préalablement à l'utilisation, enregistrées par la PUI lors de la délivrance au service utilisateur				
1.3 Si oui (1.2), les données ont été enregistrées à l'aide d'un système d'identification et de saisie automatique des données (AIDC)				
1.4 Si oui, le lecteur était compatible avec la lecture de l'IUD				
1.2. Service implanteur				
1.5 Au moment de l'utilisation, le service utilisateur a enregistré les données dans le SI				
1.6 Les données enregistrées dans le SI sont (art.15): - La date d'utilisation - Les données relatives à l'identité et l'identification du patient (nom, prénom, date de naissance, sexe, INS) - Les données relatives à l'identité du professionnel (nom, prénom, RPPS) - Les données relatives au DMI (article R 5212-42 CSP)				Répondre "oui, totalement" UNIQUEMENT si tous les items sont renseignés
1.7 Le service utilisateur a enregistré les données à l'aide d'un AIDC				
1.8 Si oui (1.7), le lecteur était compatible avec la lecture de l'IUD				
1.9 Le service utilisateur a enregistré en temps réel chaque étape				
1.10 Les données enregistrées ont été versées dans le DPI dans le respect du cadre d'interopérabilité du SI				
1.11 Les données sont conservées, accessibles et exploitables				
PARTIE 2. INFORMATION DU PATIENT				
2.1 Le consentement du patient a été recueilli lors de la consultation préalable et tracé dans le DPI				
2.2 Un document a été transmis au patient mentionnant : - L'identification du(des) DMI (dénomination, numéro de série ou de lot, nom du fabricant ou de son mandataire) - La date et le lieu d'utilisation - Le nom du médecin ou chirurgien-dentiste				Répondre "oui, totalement" UNIQUEMENT si tous les items sont renseignés
2.3 Si oui, ce document remis au patient était extrait du SI				
2.4 L'ES a mis à disposition du patient les informations jointes au(x) DMI par le fabricant (HAS critère 1.1-10)				
2.5 La mise à disposition des informations sur le(s) DMI a été tracée				
2.6 L'ES a mis à disposition du patient la carte d'implant				
2.7 La mise à disposition de la carte d'implant a été tracée				
2.8 Les données contenues dans les documents ont été versées dans la lettre de liaison				
2.9 Les données contenues dans les documents ont été versées dans le DMP				
2.10 La transmission des données (DPI, lettre de liaison, DMP) ont été réalisée dans le respect du cadre d'interopérabilité du SI				

PTH si pas d'intra-GHS

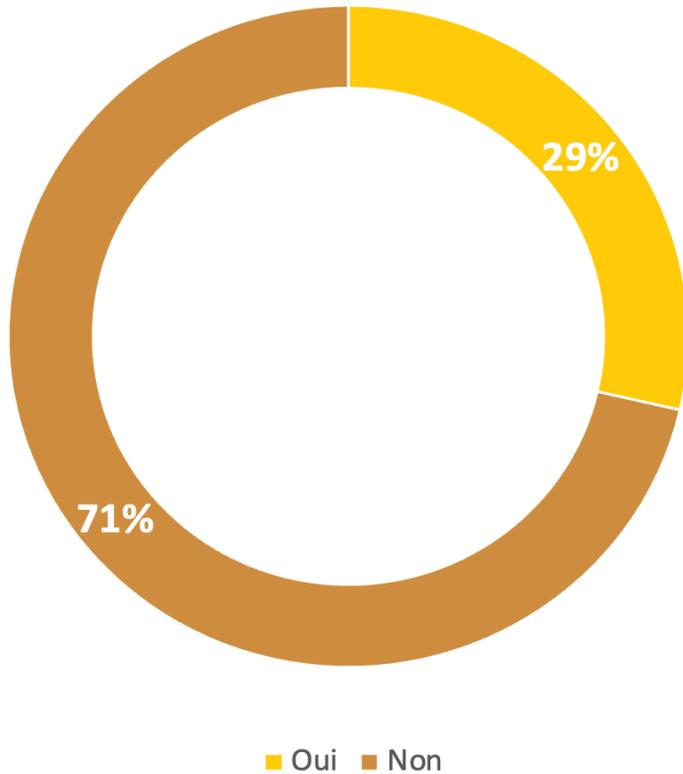
Bandelettes urinaires



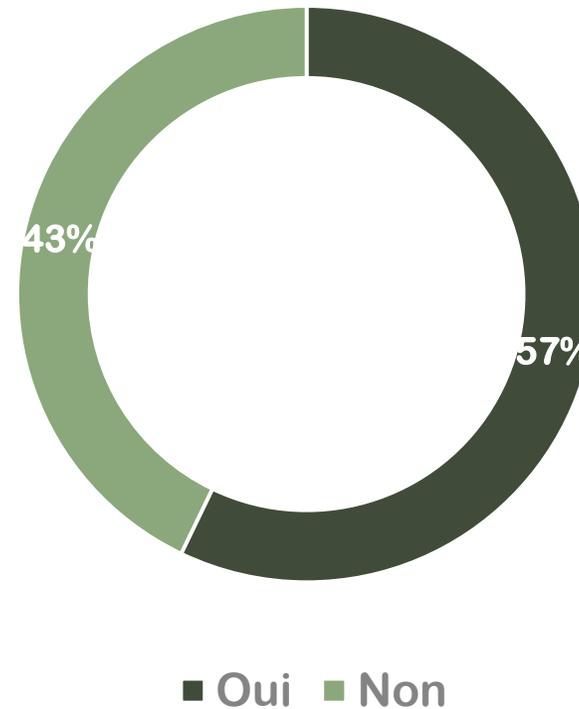
Chambres implantables

Implants oculaires

Données enregistrées dans le DPI



Mise à disposition de la carte d'implant



29 %

Des ES transmettent dans le DMP

0 %

Aucun ES a inséré les données dans la lettre de liaison.

Merci pour votre attention !